

---

The logo for ARTICLE 19, featuring the text 'ARTICLE 19' in white on a red, irregularly shaped background that resembles a torn piece of paper or a flag.

SENEGAL ET  
AFRIQUE DE L'OUEST

# **NIGERIA : LES MÉDIAS LIBRES SONT MENACÉS**

**Arrestations, meurtres, poursuites, agressions : la vie quotidienne des journalistes au Nigéria en 2020**

**02 novembre 2020**

## SOMMAIRE

Introduction	3
Intensification de la répression contre les journalistes	4
Des lois répressives et anticonstitutionnelles menacent le travail des journalistes	6
Aperçu du cadre juridique	6
Arrestations et poursuites de journalistes	7
Les obligations internationales du Nigéria en matière de protection des journalistes	8
Recommandations	9

## INTRODUCTION

Entre janvier et octobre 2020, ARTICLE 19 a constaté une forte augmentation des agressions, des arrestations et des poursuites contre la presse au Nigéria par rapport à l'année dernière, avec 51 incidents touchant 60 journalistes pour la seule année 2020. Les forces de sécurité et les autorités gouvernementales sont responsables de la majorité des attaques, tandis que huit d'entre elles sont perpétrées par des auteurs inconnus et six par des voyous de la classe politique.

Ces données sont basées sur une combinaison de suivi quotidien des rapports sur ces violations, d'entretiens avec des journalistes et des victimes d'attaques, et d'entretiens avec des organisations non gouvernementales (ONG) au Nigéria qui surveillent la liberté d'expression et les médias.

ARTICLE 19 appelle le gouvernement à mettre fin à ces attaques, à protéger les journalistes et à mener des enquêtes indépendantes pour que les auteurs de ces actes en répondent. Le Nigéria devrait mettre en place un comité chargé d'enquêter sur toutes les attaques contre les journalistes ainsi que sur tous les cas d'arrestations et de poursuites et de revoir la législation utilisée pour museler les médias, telle que la loi sur la cybercriminalité. Le gouvernement doit immédiatement libérer tous les journalistes actuellement en détention pour avoir fait leur travail. L'organisation exhorte en outre le gouvernement du Nigéria à veiller à ce que tous les professionnels des médias soient autorisés à travailler en toute indépendance et à faire leur travail librement, sans crainte de représailles.

ARTICLE 19 appelle les rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur la liberté d'expression et d'opinion et sur les exécutions extrajudiciaires, ainsi que le rapporteur spécial de la Commission africaine et des droits de l'homme et des peuples sur la liberté d'expression et d'information, à demander instamment au gouvernement nigérian d'enquêter sur ces crimes et de formuler une recommandation commune, de soutenir sa mise en œuvre et de suivre les progrès accomplis.

Ce rapport fait suite aux préoccupations plus générales de ARTICLE 19 concernant la détérioration de l'espace civique au Nigéria.

- En mai, ARTICLE 19 a publié une déclaration <sup>1</sup>, conjointement avec d'autres organisations, exhortant les autorités à enquêter sur les allégations d'assassinats illégaux d'au moins 21 personnes, d'autres actes de violence et d'intimidation de journalistes qui se sont produits dans le contexte du confinement de COVID-19 au Nigéria.
- En juin, nous avons écrit aux rapporteurs spéciaux des Nations unies et de la Commission africaine sur la liberté d'expression <sup>2</sup> pour leur demander de faire pression

<sup>1</sup> <https://www.article19.org/resources/nigeria-covid-19-response-should-not-be-used-to-violate-the-right-to-life-and-intimidate-journalists/>

<sup>2</sup> <https://www.article19.org/resources/kenya-and-nigeria-digital-rights-organisations-rebuke-restrictions-on-the-rights-and-freedoms-during-covid-19-using-cyber-crimes-legislation/>

sur le gouvernement afin qu'il instaure un moratoire sur l'utilisation de la législation sur la cybercriminalité et qu'il réforme cette législation.

- En août, ARTICLE 19 a publié une déclaration commune <sup>3</sup> avec trois autres organisations, mettant en garde contre la détérioration de l'espace civique et invitant le gouvernement nigérian à libérer toute personne détenue uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et à modifier toute loi qui ne serait pas conforme aux obligations internationales du Nigéria en matière de droits de l'homme.
- En octobre, ARTICLE 19 a exhorté les autorités à mettre fin aux attaques contre les manifestants pacifiques<sup>4</sup> et à enquêter sur toutes les exécutions extrajudiciaires et l'usage excessif de la force.

---

<sup>3</sup> <https://www.article19.org/resources/nigeria-deteriorating-civic-space/>

<sup>4</sup> <https://www.article19.org/resources/nigeria-stop-the-killings-of-protesters/>

## L'INTENSIFICATION DE LA RÉPRESSION CONTRE LES JOURNALISTES

Les journalistes jouent un rôle vital dans la société en tant que sentinelles, en révélant des informations cruciales qui contribuent à rendre le gouvernement redevable. Mais ils sont également confrontés à d'immenses défis dans l'exercice de leur fonction. Au Nigéria, ils sont souvent victimes d'agressions, de menaces verbales, d'intimidations, de saisies de matériel ou même d'emprisonnement. Ces agressions constituent une réelle menace pour la liberté d'expression et la liberté des médias.

Les chiffres documentés par ARTICLE 19 pour la période allant de janvier à octobre 2020 ont révélé une augmentation des attaques contre les journalistes :

- Au total, 60 journalistes ont été victimes sur les 51 incidents répertoriés.
- Trois journalistes ont été tués : un par les forces de sécurité lors d'une manifestation à Abuja et deux par des inconnus dans les États d'Adamawa et de Nasarawa.
- 34 journalistes ont été victimes d'agressions, dont deux femmes journalistes. Les agressions ont eu lieu dans tout le pays, notamment dans les États de Lagos, Ondo, Osun, Abia, Anambra, Bauchi, Edo et Rivers et dans le Territoire de la capitale fédérale (FCT).
- 18 d'entre eux ont été agressés pour avoir couvert les manifestations nationales #ENDSARS contre la brutalité policière en octobre 2020. Dans dix de ces cas, la police était auteur de l'agression.
- 12 journalistes ont été arrêtés. La moitié d'entre eux ont été libérés au bout de quelques jours, mais six ont été inculpés devant un tribunal, la plupart en vertu de la loi sur le terrorisme ou la cybercriminalité.
- Trois journalistes se sont vu refuser l'accès pour effectuer leur travail.
- Trois médias ont été attaqués.
- Quatre médias ont été condamnés à des amendes pour leur reportage.

En outre, ARTICLE 19 a reçu des informations selon lesquelles d'innombrables autres journalistes ont été confrontés à des problèmes tels que la saisie ou l'endommagement de matériel, l'intimidation et les menaces de mort.

Cette tendance a plus que doublé en 2020 ; par rapport à la même période en 2019, au moins 19 journalistes et professionnels des médias ont subi des agressions<sup>5</sup>, notamment des violences physiques, des arrestations, des détentions, des menaces et la saisie de matériel. Au nombre des cas en 2020, on peut citer :

- Le 26 octobre, la Commission nationale de radiodiffusion a infligé une amende de 3 millions de nairas à trois chaînes de télévision, à savoir Channels Television, Arise Television et Africa Independent Television, pour "couverture non professionnelle" des manifestations contre le SRAS.

<sup>5</sup> <https://www.amnesty.org/download/Documents/AFR4495042019ENGLISH.PDF>

- Le dimanche 11 octobre 2020, un journaliste travaillant pour Premium Times a été agressé<sup>6</sup> par des officiers de police alors qu'il couvrait la manifestation #EndSARS à Abuja. Le journaliste a été poursuivi et battu par des officiers de police.
- Le 1er octobre, dans l'État de Lagos, un policier a frappé à la tête un photjournaliste travaillant pour le journal PUNCH avec une matraque. Un collègue du journaliste qui a assisté à l'attaque a déclaré que le journaliste s'était effondré et que du sang avait jailli de sa tête blessée. Le commissaire de police de Lagos a présenté ses excuses pour l'attaque et a promis de tenir les auteurs responsables.
- Le 10 septembre, la police de Lagos avait arrêté quatre journalistes, aux côtés de 14 manifestants,<sup>7</sup> lors d'une manifestation pacifique. Ils ont ensuite été libérés.
- Le 3 août, au moins quatre policiers ont giflé, donné des coups de pied et utilisé leur matraque pour frapper un correspondant du journal privé Daily Post<sup>8</sup>. Le journaliste faisait un reportage sur l'application des mesures barrières contre la COVID-19 par les officiers de police à Old Garage, une banlieue de l'ouest d'Osun, la capitale de l'État, Oshogbo.
- Le 21 janvier, un journaliste et rédacteur en chef du journal local indépendant Regent Africa Times<sup>9</sup> est mort des suites de blessures à la tête subies lors d'une manifestation organisée à Abuja, la capitale, par des membres de l'organisation religieuse Islamic Movement of Nigeria. Des témoins ont affirmé que la police avait ouvert le feu sur les manifestants et qu'une balle avait atteint Ogbu à la tête.

**Archibong Jeremiah Ojanga, rédacteur en chef de CrossRiverWatch et secrétaire de l'Association des journalistes en ligne de Cross River (ACROJ), a exprimé sa déception et ses inquiétudes quant à la restriction de l'espace médiatique dans le pays :**

*"Les autorités publiques ont institutionnalisé les attaques contre les journalistes ; c'est pourquoi cela continue à se produire. Les journalistes n'ont pas d'espace pour faire leur travail librement. Les politiciens organisent les débats, et ceux qui refusent de se prêter au jeu et qui ont l'éthique pour les obliger à rendre des comptes sont victimes d'une chasse aux sorcières. J'ai personnellement été une victime à plusieurs reprises. Le gouvernement doit mettre un terme à cette horrible tendance. Dans la plupart des États, il y a des cas de journalistes qui ont été menacés, maltraités, arrêtés ou détenus".*

Au Nigéria, les journalistes sont confrontés à diverses difficultés dans leur travail. En raison de la pandémie de COVID-19 et des restrictions liées au confinement, il est devenu de plus en plus difficile de recueillir des informations.

Par exemple, les journalistes devaient remplir des conditions très strictes pour être autorisés à assurer la couverture des activités de l'Assemblée nationale (AN), telles que la justification d'un tirage quotidien d'au moins 40 000 exemplaires pour la presse écrite et de 5 000 vues

<sup>6</sup> <https://www.premiumtimesng.com/news/top-news/419991-endsars-police-attack-premium-times-journalist-covering-abuja-protest.html>

<sup>7</sup> <https://www.premiumtimesng.com/news/headlines/413685-how-nigeria-police-attacked-arrested-journalists-for-covering-protest.html>

<sup>8</sup> <https://cpi.org/2020/08/nigerian-journalist-sikiru-obarayese-attacked-by-police-while-covering-covid-19-lockdown/>

<sup>9</sup> <https://cpi.org/2020/02/nigerian-journalist-alex-ogbu-dies-at-protest/>

pour les médias en ligne ; des déclarations d'impôts sur le revenu pour les deux dernières années pour tous les médias ; et pour les journalistes à titre individuel, une expérience de deux ans dans la couverture des activités de l'AN et être membre de l'Union nigérienne des journalistes.

En conséquence, un nombre réduit de journalistes ont reçu une accréditation<sup>10</sup> pour couvrir les conférences de presse, ce qui limite indûment la liberté de presse et le droit à l'information.

Le Nigéria est un pays dangereux pour le journalisme et est considéré comme l'un des pays d'Afrique de l'Ouest les plus dangereux et les plus difficiles pour les professionnels des médias, selon le World Press Freedom Index.<sup>11</sup>

Un journaliste victime d'une agression a raconté à ARTICLE 19 :

*"Aujourd'hui, au Nigéria, les journalistes sont constamment attaqués et arrêtés sur des accusations forgées de toutes pièces par ceux qui travaillent sous les ordres des titulaires des fonctions politiques, dans une tentative désespérée de réduire les médias au silence. Les médias doivent faire preuve de courage et de fermeté pour rapporter la vérité non diluée contre tout gouvernement au pouvoir, sans aucune forme de compromis ou de peur".*

---

<sup>10</sup> <https://cpi.org/2019/05/new-accreditation-requirements-restrict-press-acce/>

<sup>11</sup> <https://rsf.org/en/nigeria>

## DES LOIS RÉPRESSIVES ET ANTICONSTITUTIONNELLES MENACENT LE TRAVAIL DES JOURNALISTES

### Aperçu du cadre juridique<sup>12</sup>

La Constitution <sup>13</sup>du Nigéria reconnaît les droits à la liberté d'expression et à l'accès à l'information :

- La section 22 garantit la liberté des médias : "La presse, la radio, la télévision et les autres agences des médias doivent à tout moment être libres de défendre les objectifs fondamentaux contenus dans le présent chapitre [c'est-à-dire le chapitre 2, Objectifs fondamentaux et principes directeurs de la politique de l'État, de la Constitution] et de maintenir la responsabilité et l'obligation du gouvernement à rendre compte au peuple".
- La section 39, paragraphe (1), stipule que "toute personne a droit à la liberté d'expression, y compris la liberté de détenir, de recevoir et de communiquer des idées et des informations sans ingérence".
- La sous-section (2) stipule que "sans préjudice de la généralité de la sous-section (1) de cette section, toute personne a le droit de posséder, d'établir et d'exploiter tout moyen de diffusion d'informations, d'idées et d'opinions".
- La section 45 autorise des restrictions à la liberté d'expression dans l'intérêt de la défense, de la sécurité publique, de l'ordre public, de la moralité publique ou de la santé publique.

Depuis la promulgation de la loi sur la liberté d'information en 2011<sup>14</sup>, le Nigéria dispose d'une loi spécifique pour permettre la transparence et l'accès à l'information. Toutefois, la loi relative aux secrets d'Etats restreint l'accès des journalistes et d'autres personnes aux informations officielles.

La diffamation et la sédition sont des infractions pénales au Nigéria. Mais les autorités ont inculpé des journalistes principalement en vertu de la loi sur la cybercriminalité (2015) ou de la loi sur le terrorisme (prévention et interdiction) (2013).

<sup>12</sup> L'objectif ici n'est pas de fournir une analyse complète du cadre juridique mais d'avoir un aperçu de l'environnement juridique dans lequel les médias opèrent au Nigeria.

<sup>13</sup> [https://publicofficialsfinancialdisclosure.worldbank.org/sites/fdl/files/assets/law-library-files/Nigeria\\_Constitution\\_1999\\_en.pdf](https://publicofficialsfinancialdisclosure.worldbank.org/sites/fdl/files/assets/law-library-files/Nigeria_Constitution_1999_en.pdf)

<sup>14</sup> <https://nlipw.com/official-secrets-act/>

## **Loi sur la cybercriminalité (interdiction, prévention, etc.)**

La loi sur la cybercriminalité <sup>15</sup> (interdiction, prévention, etc.) viole le droit à la liberté d'expression, tel qu'il est garanti par la Constitution du Nigéria. Cette loi fait de l'envoi d'un message "grossièrement offensant", "indécent" ou "menaçant" un crime. Si une personne sait qu'un message est faux et qu'il est envoyé pour causer des "désagréments", elle peut également être accusée de "cyberharcèlement". Toute personne qui transmet une "communication" contenant une menace de nuire à la réputation d'une autre personne commet un crime. S'il est reconnu coupable, un journaliste peut être condamné à trois ans de prison ou à une amende de 7 millions de nairas, ou aux deux peines, selon la loi sur la cybercriminalité.

De nombreux journalistes ont été accusés de cyberharcèlement, qui est défini de manière trop large comme "un comportement dirigé contre une personne spécifique qui ferait naître la peur chez une personne raisonnable". Il n'existe pas de définition claire de termes tels que "désagrément" ou "insulte", ce qui laisse une marge d'interprétation.

## **Loi sur le terrorisme (prévention et interdiction) (2013)**

La loi sur le terrorisme couvre le terrorisme et les crimes connexes.<sup>16</sup> Les autorités ont inculpé plusieurs journalistes en vertu de cette loi.

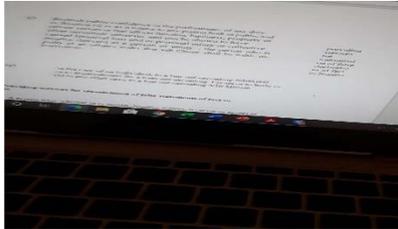
- Section 1(2) : toute personne qui "commet, tente de commettre ou menace de commettre un acte de terrorisme", "omet de faire tout ce qui est raisonnablement nécessaire pour prévenir un acte de terrorisme", ou "aide, facilite, organise ou dirige les actes de personnes ou d'organisations impliquées dans un acte de terrorisme", "incite, promet ou incite toute autre personne, par quelque moyen que ce soit, à commettre un acte de terrorisme" est coupable d'une infraction terroriste. Si elle est reconnue coupable, la sanction peut aller jusqu'à la peine de mort.
- L'article 27, paragraphe 1, permet à un tribunal de "rendre une ordonnance de détention d'un suspect" pour 90 jours, qu'il peut renouveler pour 90 jours supplémentaires, jusqu'à "la conclusion de l'enquête et des poursuites". Cela permettrait une détention indéfinie.

Les définitions larges et les pouvoirs étendus des forces de sécurité permettent aux autorités de déclarer très facilement qu'une personne est un terroriste.

<sup>15</sup> [https://www.cert.gov.ng/ngcert/resources/CyberCrime\\_Prohibition\\_Prevention\\_etc\\_Act\\_2015.pdf](https://www.cert.gov.ng/ngcert/resources/CyberCrime_Prohibition_Prevention_etc_Act_2015.pdf)

<sup>16</sup> <http://www.sec.gov.ng/files/TERRORISM%20PREVENTION%20AMENDMENT%20ACT%202013.pdf>

## Les projets de loi présentés à l'Assemblée nationale menacent encore plus la liberté d'expression



Deux projets de loi actuellement devant l'Assemblée nationale pourraient menacer davantage la liberté d'expression et des médias. Le projet de loi sur la protection contre les falsifications et les manipulations sur Internet<sup>17</sup> également connu sous le nom de projet de loi sur les médias sociaux - proposé par le Sénat en 2019, donne aux autorités le pouvoir de fermer l'internet et limiter l'accès aux médias sociaux, et interdit les propos sur les médias sociaux jugés "susceptibles de porter atteinte à la sécurité nationale" et ceux qui peuvent "diminuer la confiance du public" au gouvernement nigérian, un délit punissable d'une peine allant jusqu'à trois ans de prison, d'une amende ou des deux peines à la fois. La proposition de loi sur la "Commission nationale indépendante pour l'interdiction des discours de haine"<sup>18</sup>, réintroduite en novembre 2019, interdit les comportements "menaçants, abusifs ou insultants", ce qui laisse la porte ouverte à une interprétation large. Si elle est adoptée, elle imposera la peine de mort à toute personne reconnue coupable de discours de haine qui incite à la mort d'une autre personne.

### Arrestations et poursuites des journalistes

En 2020, de nombreux blogueurs et journalistes ont été arrêtés et soupçonnés de "cyberharcèlement". Le gouvernement a abusé de cette section de la loi pour "faire taire" les opinions dissidentes dans les médias en ligne.

Par exemple :

- Le 28 mai, le Directeur du Centre des nouveaux médias a été arrêté<sup>19</sup> après avoir partagé un post sur Facebook qui aurait diffamé le gouverneur de l'État d'Imo. Il a été inculpé en vertu de la loi sur la cybercriminalité et le terrorisme et libéré sous caution de 500 000 N [près de 1300 USD] le 22 juin 2020.
- Le 22 mai, la police nigériane a déposé une plainte devant la Haute Cour fédérale d'Abuja contre un journaliste indépendant<sup>20</sup> pour avoir envoyé un message audio WhatsApp provoquant "l'agacement, l'insulte, la haine et la mauvaise foi" à l'égard du ministre nigérian de l'information et de la culture, en violation de la section 24(1)(b) de la loi sur la cybercriminalité de 2015.
- Le 18 août, un tribunal de première instance local a accusé<sup>21</sup> un autre journaliste de cyberharcèlement en vertu de la loi sur la cybercriminalité pour avoir simplement envoyé un message comportant le titre d'un article de presse alléguant que l'épouse du gouverneur de l'État d'Akwa-Ibom était liée à un scandale de chantage.

<sup>17</sup> <https://www.nassnig.org/documents/billdownload/10965.pdf>

<sup>18</sup> <https://placng.org/i/wp-content/uploads/2019/12/Hate-Speech-Bill-1.pdf>

<sup>19</sup> <https://punchng.com/pdp-official-charged-with-terrorism-for-accusing-imo-gov-of-giving-land-to-herdsmen/>

<sup>20</sup> <https://thenigerianlawyer.com/after-16-days-in-custody-police-charge-journalist-for-causing-annoyance-towards-lai-mohammed/>

<sup>21</sup> <https://cpi.org/2020/09/nigerian-journalist-ime-sunday-silas-held-since-august-on-cybercrime-charge/>

- Le 5 juin, le fondateur du site d'information privé Naija Live TV, à Yenagoa, dans l'État de Bayelsa, a été inculpé<sup>22</sup> en vertu de la loi sur la cybercriminalité du pays pour ses reportages sur la pandémie de COVID-19. Il avait auparavant été arrêté par le Département de la sécurité d'État (DSS) et libéré sous caution.

**Oluwatosin Alagbe, Directeur du Premium Times Centre for Investigative Journalism**, a déclaré à ARTICLE 19 : *"Il est honteux que le Nigéria ait utilisé à plusieurs reprises sa loi sur la cybercriminalité pour poursuivre des journalistes. Des journalistes comme Ime Sunday Silas et Fejiro Oliver ont été inculpés en vertu de la section 24 de la loi. La loi sur la cybercriminalité est oppressive et répressive, et devrait être abandonnée car elle restreint la liberté d'expression, d'association et la liberté des médias".*

## LES OBLIGATIONS INTERNATIONALES DU NIGERIA EN MATIÈRE DE PROTECTION DES JOURNALISTES

Lors du dernier examen de l'EPU en 2018<sup>23</sup>, le Nigéria s'est engagé à protéger et à promouvoir la liberté d'expression, d'association et de réunion pacifique, et à créer un environnement sûr et favorable pour les défenseurs des droits de l'homme, les journalistes et la société civile. Mais jusqu'à présent, le Nigéria n'a pas mis ces engagements en pratique.

Dans le 6e rapport périodique du Nigéria, 2015-2016<sup>24</sup>, sur la mise en œuvre de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, présenté en 2018, le gouvernement a souligné les progrès réalisés pour garantir la liberté d'expression avec la promulgation de la loi sur la liberté de l'information (FOIA) et a rappelé que la liberté des médias est un droit constitutionnel. Toutefois, le gouvernement n'a pas montré les mesures prises et prévues pour mettre fin aux attaques contre les journalistes.

En tant que signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)<sup>25</sup> et de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples<sup>26</sup>, le Nigéria doit respecter, protéger, promouvoir et réaliser le droit à la liberté d'expression et à la liberté des médias. Le pays ne peut restreindre la liberté d'expression que si celle-ci est prescrite par la loi, si elle poursuit un objectif légitime et si elle répond aux critères stricts de nécessité et de proportionnalité.

L'article 20 de la Déclaration de principes de la Commission africaine sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique<sup>27</sup>, exige que : Les États doivent garantir la

<sup>22</sup> <https://cpi.org/2020/06/nigerian-journalist-held-under-cybercrime-act-for-covid-19-coverage/>

<sup>23</sup> <https://www.upr-info.org/en/review/Nigeria>

<sup>24</sup> <https://www.achpr.org/states/statereport?id=115>

<sup>25</sup> <https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/ccpr.aspx>

<sup>26</sup> <https://www.ohchr.org/en/professionalinterest/pages/ccpr.aspx>

<sup>27</sup> <https://www.achpr.org/legalinstruments/detail?id=69>

sécurité des journalistes et des autres professionnels des médias, prendre des mesures juridiques et autres mesures efficaces pour enquêter sur les attaques contre les journalistes et les autres professionnels des médias, poursuivre et punir les auteurs de ces attaques, et veiller à ce que les victimes aient accès à des recours effectifs.

De même, la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies (A/RES/74/157)<sup>28</sup> sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité (2019) demande instamment aux États membres de faire tout leur possible pour prévenir la violence, les menaces et les attaques visant les journalistes et les travailleurs des médias, pour assurer la redevabilité par la conduite d'enquêtes impartiales, rapides, approfondies, indépendantes et efficaces sur toutes les allégations de violence, menaces et attaques contre les journalistes et les travailleurs des médias.

Le plan d'action des Nations unies sur la sécurité des journalistes<sup>29</sup> et la question de l'impunité exige des États qu'ils veillent à ce que leur législation en matière de sécurité nationale, d'ordre public et de lutte contre le terrorisme soit conforme aux lois internationales sur les droits de l'homme et ne soit pas utilisée abusivement contre les journalistes. La diffamation et la calomnie ne devraient pas être des infractions pénales. Les États devraient jouer un rôle actif dans la prévention des attaques contre les journalistes et veiller à ce que la protection des journalistes tienne compte de l'égalité des sexes. Les États devraient en outre enquêter efficacement et rapidement sur les crimes contre la liberté d'expression et engager des poursuites sans délai de prescription.

La déclaration commune sur les défis à la liberté d'expression au cours de la prochaine décennie (2019)<sup>30</sup> appelle les États à garantir la sécurité des journalistes et des autres personnes qui sont attaquées pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression et à mettre fin à l'impunité de ces attaques. Les pays doivent continuer à protéger la liberté d'expression dans les cadres juridiques, réglementaires et politiques nationaux, conformément aux normes internationales, notamment en limitant les restrictions du droit pénal à la liberté d'expression.

---

<sup>28</sup> <https://undocs.org/en/A/RES/74/157>

<sup>29</sup> <https://www.ohchr.org/EN/Issues/SafetyOfJournalists/Pages/SafetyOfJournalists.aspx>

<sup>30</sup> <https://www.osce.org/representative-on-freedom-of-media/425282>

## RECOMMANDATIONS

### ARTICLE 19 recommande au gouvernement du Nigéria de :

- De libérer immédiatement et sans condition tous les journalistes qui ont été arrêtés uniquement pour avoir fait leur travail.
- Abroger ou modifier la section 24 de la loi sur la cybercriminalité (2015) et la mettre en conformité avec les droits à la liberté d'expression.
- Mettre en place un comité indépendant pour enquêter sur toutes les attaques contre les journalistes ainsi que sur tous les cas d'arrestation et de poursuites.
- Créer un fonds de réparation pour les journalistes et les médias victimes d'attaques.
- Protéger les journalistes et veiller à ce qu'ils puissent faire leur travail librement en adoptant des mesures de sécurité et de protection conformes aux principes des droits de l'homme et une approche sensible à la dimension genre.
- Entreprendre une réforme globale du secteur de la sécurité en vue de protéger contre les violations des droits de l'homme par les forces de sécurité et de mettre fin à l'impunité.
- Faire clairement comprendre à la police, à l'armée et aux autres forces de sécurité que le journalisme n'est pas un crime et que toute violation des droits des journalistes fera l'objet de poursuites.
- Mettre en œuvre sans délai les engagements pris dans le cadre de l'EPU visant à protéger la liberté d'expression, l'accès à l'information et la liberté des médias.
- Mettre en œuvre les recommandations de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) <sup>31</sup> pour créer un environnement favorable aux médias indépendants et à la liberté d'expression.

### ARTICLE 19 recommande à la CADHP et aux organes des droits de l'homme des Nations unies de :

- Collaborer avec le gouvernement du Nigéria pour garantir que ces attaques contre les journalistes fassent l'objet d'une enquête et émettre des recommandations claires.
- Aider le pays à mettre en place des garanties contre les violations des droits des journalistes et des médias libres et mettre en œuvre une feuille de route visant à mettre fin à l'impunité et à suivre les progrès réalisés.

<sup>31</sup> <https://www.achpr.org/pressrelease/detail?id=536>